

N°260
2€30

BILLETTS D'AFRIQUE

SEPTEMBRE 2016



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAUFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**Accords de partenariat économique :
libre-échange aux forceps et
résistances en Afrique de l'Ouest**

Gabon / Minières au Mali / Libye

Monopole lucratif

Sous couvert de moderniser l'administration, le gouvernement nigérien a sous-traité à Bolloré, déjà concessionnaire du port sec de Dosso, la gestion des magasins sous douane, une structure chargée du gardiennage des marchandises en attente de dédouanement, « *ce qui se traduit par une augmentation considérable des frais de passage des marchandises dans ces magasins* » (RFI, 09/08).

Cette décision a provoqué la colère du syndicat des transitaires (SYNAT) et du Syndicat des commerçants importateurs, exportateurs et grossistes du Niger (SCIEGN), dont le secrétaire général explique : « *Le passage aux magasins sous douane d'une tonne de riz, – et ça ce n'est pas stocké dans les magasins de Bolloré, c'est sur camion, ce passage, avant, nous payions 650 francs par tonne métrique. Aujourd'hui Bolloré dit, il faut payer 3 215. C'est ce que nous avons déploré.* » Les commerçants nigériens ne comprennent rien à la modernisation...

Quand on aime, on ne compte pas

C'est à ça qu'on reconnaît les vrais copains. Le ministre français de la Défense n'a pas hésité à interrompre ses vacances estivales pour assister, le 8 août, à la cérémonie d'investiture de son ami Idriss Déby, qui entame sa 27e année de hold-up politique au Tchad. Et peu importe la mort – une de plus – d'un manifestant abattu la veille lors d'une manifestation de l'opposition, qui dénonce toujours la dernière mascarade électorale. On ne sait pas si Le Drian en a profité pour demander des nouvelles des militaires « disparus » après avoir mal voté. La question aurait été abordée avec le président tchadien en avril dernier, dans la foulée de l'ambassadrice américaine qui s'en était publiquement inquiétée. Une enquête avait alors été diligentée par le parquet tchadien, mais sur cinq cas seulement. Fin août, le procureur a sans surprise classé l'affaire sans suite après que les cinq soldats ont été montrés vivants à la télévision.

Mais, selon RFI (27/08), plusieurs dizaines d'autres ont été déportés à Wour, dans le Tibesti où ils ont été torturés avant

d'être rapatriés à Ndjamena et contraints au silence. D'autres ont fui, « *dont le fils de l'ancien Premier ministre, Djmirangar Danadji* » et « *très inquiétant est le sort d'une dizaine de militaires, dont on est sans nouvelles. Des associations tchadiennes de droits de l'homme, associées à Amnesty International ont saisi le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées.* »

Grosses ficelles de Fillon

Le 28 août, au lancement de sa campagne pour la primaire de droite, François Fillon s'est publiquement proclamé négationniste du passé colonial et esclavagiste de la France. Déjà, en 2009, alors Premier ministre en visite à Yaoundé, il avait asséné, au sujet des victimes de la guerre menée au Cameroun dans les années 1955/65 contre les indépendantistes : « *Je dénie absolument que des forces françaises aient participé, en quoi que ce soit, à des assassinats au Cameroun. Tout cela, c'est de la pure invention* ». L'énormité ne choqua pas la presse française.

Il a récidivé, avec de nouvelles envolées négationnistes : « *Non, la France n'est pas coupable d'avoir voulu faire partager sa culture aux peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Nord* ». Voici la violence hideuse de la colonisation, responsable du "plus haut tas de morts de l'histoire" (Aimé Césaire), déguisée en philanthropie. Et il veut qu'on cesse « *d'apprendre aux enfants à comprendre que le passé est source d'interrogations* » : beaucoup de réponses sont encore classifiées secret défense...

La guerre en Libye fait débat... ailleurs

Une cinquantaine de forces spéciales envoyées en catimini en Libye déclenche un débat national. En France ? Faut pas rêver... Mais en Italie, le « soutien logistique » discrètement envoyé par Matteo Renzi agite les médias et la classe politique. Un récent décret permet pourtant au président du Conseil italien d'envoyer des unités spéciales, dirigées hors hiérarchie militaire classique, sans l'aval du Parlement, dès lors qu'il est question de « *sécurité nationale* ». Ça vous rappelle quelque chose ? Il faut croire qu'en Italie, la presse et la classe politique sont moins bien dressées qu'en

France. Chez nous, on peut envoyer des forces spéciales soutenir le gouvernement d'union imposé par l'ONU et dans le même temps des forces clandestines soutenir le général Haftar qui combat le précédent... tout le monde s'en fout.

Disparition



Raphaël De Benito n'est plus. La nouvelle vient de nous frapper cruellement. Nous pensons à sa femme, à ses deux jeunes fils, dont la vie est ravagée.

Né en 1969, il était passionné par son métier d'animateur radio, qu'il exerçait à France Bleue Bayonne depuis 2000. Spécialiste de Jazz, des musiques africaines, il n'avait rien d'un dilettante blasé. Dès qu'il a connu Survie, il a été conquis par l'action de l'association, où il se reconnaissait, et il s'y est engagé avec enthousiasme et générosité, sans se ménager.

De novembre 2007 à août 2013 il a été le maître d'œuvre de *Billets d'Afrique*, bien plus qu'un directeur de rédaction puisque non seulement il réunissait les articles et en écrivait, ce qui est déjà un travail considérable, mais il faisait entièrement la maquette. Bousculant les habitudes, il a métamorphosé la publication, en vrai professionnel, bénévolement. Il passait des nuits chaque mois à l'échéance du bouclage du numéro. Quand ses responsabilités à Radio France se sont faites plus lourdes, il a dû passer le flambeau à d'autres bénévoles mais il conservait la tenue du compte twitter de *Billets d'Afrique*, où son humour percutant s'exerçait à plaisir.

Il laisse le souvenir d'une personnalité exceptionnelle alliant l'énergie, la volonté de faire bouger les choses, à une infinie gentillesse, une vraie gâité naturelle, pleine d'esprit. Cet esprit, qui le faisait si vivant, si animateur, au plein sens du terme, qui était sa marque, jure avec l'idée de la mort et cela accroît le scandale de sa disparition.

Odile Tobner, directrice de publication

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Odile Biyidi Awala - **Directeurs de la rédaction** Mathieu Lopes, Thomas Noirot - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas, R. Doridant - **Ont participé à ce numéro** A. Primo, M. Bazin, P. Tétillon, T. Bart - **Photos** M.Lopes, Radio France/C. Abramowitz p.2 **Édité par** Association Survie 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - **Tél.** (+33)144610325 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/billetsdafrique> - **Commission paritaire** n°0216G87632 - **Dépôt légal** septembre 2016 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-s-s-Sénart

L'élection au Gabon vient de conclure un cycle de quatre scrutins présidentiels dans des pays clé de la Françafrique. Sans surprise, comme à Djibouti, au Tchad et au Congo-B, c'est le dictateur en place, Ali Bongo, qui s'est imposé par la triche et la force. Au Gabon comme ailleurs, les résultats ont été manipulés sans vergogne, avec, ultime pied de nez, un score ahurissant attribué au fils Bongo dans son fief, brandi comme un bras d'honneur aux observateurs, de la communauté internationale ou de l'opposition, qui croyaient peut-être aux chances d'une alternance par les urnes.

Pour coiffer sur le poteau cet opposant « intime » défendu par une partie du clan et perçu comme « rassurant » par les milieux diplomatiques et économiques (l'Élysée et Total en premier lieu), Ali a dû se surpasser en arithmétique électorale. 99,93 % de participation dans le Haut Ogououé ! Seul Saddam Hussein avait osé faire mieux (ou pire, selon le point de vue), s'accordant un 100 % de participation (et de votes favorables!) lors de son plébiscite de 2002. Un score abradabrantesque !, comme aurait pu dire Jacques Chirac, expert en fraudes diverses, qui, lucide, déclarait en 1999 que si les dictateurs ne gagnaient pas les élections ils n'en organiseraient plus.

A un seul tour (le fameux « tour K.O » pour assommer l'opposition) ou en poussant jusqu'à deux, avec un score à la Saddam ou à la Ali Bongo, sous le seul vernis démocratique du multipartisme, les scrutins frauduleux sont donc restés de mise dans les bastions traditionnels de la Françafrique, suscitant de nombreux dilemmes pour les électeurs, les candidats, et les observateurs internationaux : aller ou ne pas aller aux élections ? Accepter de couvrir ou d'observer une campagne ou la boycotter ? A quel moment de la campagne tirer le signal d'alarme ? Davantage que des missions d'observation d'organisations internationales, aux moyens (et aux objectifs réels) souvent en deçà des enjeux, seule l'organisation des forces d'opposition et de la

société civile permet aujourd'hui de réduire la marge de triche ou de la démasquer. Et c'est bien un régime gabonais débordé, acculé qui a dû se contenter d'afficher seulement 5594 voix d'écart, avec pour seule marge de manœuvre le gonflement grossier du score d'une province, qui fournit aujourd'hui un argument solide pour ceux qui réclament un recomptage des voix. Mais face à l'arbitraire, aux blindés et aux hélicoptères, la vigilance des opposants, une fois de plus, n'a pas suffi. Le sang de ceux qui ont osé vouloir faire respecter le verdict des urnes a une nouvelle fois coulé et le Gabon ouvre une nouvelle page bien sombre.

Dans ce contexte tragique, les indignations sélectives et circonstancielles de la communauté internationale, et de la France en premier lieu, apparaissent comme de vaines gesticulations. Voire comme une injure envers les victimes lorsqu'elles émanent de responsables qui ont raillé, mais jamais contesté l'élec-

tion truquée d'Ali Bongo en 2009. Un dictateur jugé « fréquentable » comme quasiment tous les autres, qui a pu figurer sans difficultés sur les photos de famille des derniers Sommets UE-Afrique, a été reçu à plusieurs reprises à l'Élysée et a accueilli à Libreville plusieurs ministres français (Laurent Fabius, puis Annick Girardin et Ségolène Royal, il y a tout juste un an). Les journalistes et les diplomates qui voient aujourd'hui la dimension policière et répressive de ce régime s'étaler au grand jour, ne peuvent ignorer que les forces armées et la police gabonaises sont depuis toujours soutenues par la France, à travers des accords de coopération militaire et par la fourniture d'armes. « *La Françafrique est dans notre dos* », a répondu Jean-Marc Ayrault aux accusations en écran de fumée de soutien de la diplomatie française à Ping dénoncées par le pouvoir gabonais. Elle est en tout cas depuis trop longtemps sur celui des Gabonais, enfoncée tel un poignard que la France refuse de retirer, en maintenant son cordon sécuritaire et ses relations politiques et économiques avec le clan Bongo.

Fabrice Tarrit

COUP DE POIGNARD DANS LE DOS DES GABONAIS

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Coup de poignard dans le dos des Gabonais
- 4 GABON Ali Bongo en force

- 6 DOSSIER : ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE : entretien avec Jacques Berthelot, résistances, chronologie...
- 10 MALI À Faléa : « les compagnies minières viennent à l'insu des populations »
- 12 LIBYE trois morts qui font tache

ALI BONGO EN FORCE

L'élection présidentielle au Gabon a eu lieu le 27 août et Ali Bongo a sans surprise décidé de tenter un passage en force – comme en 2009. Point d'étape sur ce processus électoral très controversé et dont l'aboutissement reste inconnu au moment de boucler ce numéro.

Comme pour chaque parodie d'élection dans des dictatures, et bien que les observateurs internationaux continuent de venir dans le pays seulement quelques jours avant le scrutin, le processus de truchage des élections commence bien en amont, notamment avec l'élaboration du fichier électoral. La base de ce fichier a été élaborée par l'entreprise française Gemalto, suite à un appel d'offres lancé par le ministère de l'Intérieur en décembre 2011.

Fraudes avérées

Gemalto devait notamment procéder à l'enregistrement biométrique des citoyens ainsi qu'à la création d'un programme censé servir, entre autres, à la mise à jour de ce fichier. Or, d'après un audit réalisé par l'économiste Mays Mouissi¹ publié le 7 août entre le fichier électoral et le dernier recensement de 2013, 59 localités ont plus d'électeurs inscrits que d'habitants (allant jusqu'à des ratios électeurs/habitants de 2200% !). De plus, 18 localités ont un taux d'inscrit de 80 à 100% de la population officielle, de tels ratios étant impossibles à la fois à cause de l'abstention primaire (non inscription sur les listes électorales pour des raisons volontaires ou involontaire) et du fait qu'une part importante de la population n'a pas atteint l'âge de voter ! A minima, 34% des 226 arrondissements et cantons avaient donc un nombre d'électeurs inscrits irrégulier d'après l'audit. Gemalto est en outre poursuivie devant les juridictions françaises depuis 2015 par plusieurs ONG gabonaises et françaises² pour « détournements de fonds publics par corruption active ou passive, de fonctionnaires nationaux »...

De plus, la machine à tricher du PDG (parti au pouvoir) est accusée d'avoir procédé à différents achats de cartes d'électeurs dans les semaines précédant le vote. Cela avait pour but de permettre de voter plusieurs fois pour certains partisans du PDG, comme l'ont repéré des « brigades anti-

fraude » mises en place par l'opposition et qui ont emmené au commissariat plusieurs fraudeurs présumés pendant la journée du scrutin. Afin de faciliter ce phénomène du « multi vote », la Cour constitutionnelle (présidée par la belle-mère d'Ali Bongo) a annoncé qu'elle « *autorise les militaires à voter en dehors des centres dans lesquels ils sont régulièrement inscrits, et l'ouverture de listes additives d'électeurs pour eux* » (RTBF, 27/08), en dehors de tout cadre légal.

Résultats officiels truqués

Face au président sortant, qui s'est imposé à la tête du pays à la mort de son père Omar Bongo, en 2009, l'opposition s'était rassemblée autour de Jean Ping³ : un ancien cacique du régime d'Omar Bongo, connecté à certains réseaux francophones (et notamment à Total) mais vers qui les Gabonais se sont massivement tournés pour espérer dégager le fils Ali. Dès la fin du vote, et pendant les jours qui ont suivi, les deux camps ont annoncé à plusieurs reprises avoir gagné l'élection, notamment l'opposition sur la base de la compilation des résultats qu'elle centralisait en parallèle de la Commission électorale nationale, via les photos des procès-verbaux (PV) que ses différents observateurs présent dans les bureaux de vote lui avaient transmis. De plus, le mardi soir, 8 gouverneurs sur les 9 provinces que compte le Gabon (pour la plupart des membres de la famille d'Ali Bongo) avaient annoncé les résultats de leur province, donnant le candidat de l'opposition gagnant avec environ 60% des voix contre près de 35% pour Ali Bongo, accusant ainsi un retard d'environ 60 000 voix, et avec un taux de participation moyen d'environ 57%. Dans la nuit du mardi au mercredi, le gouverneur de la province du Haut-Ogooué – dont est originaire la famille Bongo – donne les derniers résultats officiels de cette région: 65 000 voix d'avance pour Ali Bongo, avec un taux de participation de près de 99% et un vote en faveur d'Ali Bongo de près de 96%, ce qui permet ainsi au dictateur sortant de repasser, officiellement, d'un peu plus de 5000 voix devant son challenger (avec 49,85% contre 48,16% pour Jean Ping). D'après les PV de cette province que l'opposition a récupérés (et dont les chancelleries étrangères ont une copie), il y a déjà un nombre cumu-

lé d'abstentions et de votes nuls suffisamment important qui, en plus d'invalider totalement les chiffres officiels proclamés par le régime en place pour cette région en termes de participation, prouverait que Jean Ping est bien gagnant au niveau national.

Manifestations réprimées dans le sang

Les répressions de la part du régime sont allées croissant ces derniers mois à l'encontre de toutes les voies dissidentes du pays. Celles-ci ont encore montées d'un cran suite à l'annonce des résultats officiels.

En effet, dès l'annonce des résultats de la part de la CENAP, le mercredi 31 août, des manifestations éclatent dans plusieurs villes du pays, notamment à Libreville (capitale politique), Port Gentil (centre économique du pays), Lambaréné, Bitam, Mouila, etc. L'Assemblée nationale brûle, des barricades se mettent en place dans les rues... Mais ces différentes manifestations sont violemment réprimées par le régime, n'hésitant pas à faire tirer à balles réelles contre les civils désarmés - notamment à l'aide de fusils d'assaut d'origine française de type FAMAS. Juste dans les premières 36 heures, plus de 1000 manifestants sont arrêtés dans le pays d'après le ministère de l'Intérieur... Le nombre de décès, qui continue à s'élever, est très difficile à établir, notamment du fait de la coupure d'internet (coupé le 31 août).

De plus, dans la nuit de mercredi à jeudi, le quartier général (QG) de campagne de l'opposant Jean Ping a été pris d'assaut par la garde républicaine (GR) - celle-là même qui est encore solidement encadrée par des coopérants français⁴ - après avoir été bombardé par des hélicoptères. Pendant deux jours, 27 leaders de l'opposition et de la société civile qui se trouvaient au QG au moment de l'attaque y sont restés prisonniers, devant rester au milieu des flaques de sang (provenant des blessés et des deux morts survenues lors de l'attaque). Ce serait des gendarmes qui auraient empêché la GR de faire un massacre encore plus important... D'après Michel Ongoundou Loundah, président de l'Association des altogovéens [habitants du Haut-Ogooué] pour l'alternance, l'assaut du siège de Jean Ping a été réalisé dans « *le but de récupérer les procès-verbaux* », le QG ayant été totale-

1. Gabon : Ces curiosités de la liste électorale qui font douter de sa fiabilité, Mays Mouissi, 07/08/2016.

2. Voir notamment l'interview de Marc Ona sur l'entreprise Gemalto, *Billets* n°233, mars 2014.

3. Plusieurs candidats, dont notamment 2 des 3 challengers principaux de l'opposition, se sont désistés début août pour augmenter les chances de gagner cette élection à un tour.

4. Voir la *Lettre du Continent* n°649 du 19/12/2012, Hollande, garde du corps en chef d'Ali.

ment dévalisé par les forces de répressions du régime.

Le jeu de la «communauté internationale»

Avant même l'annonce officielle des résultats, la mission d'observation de l'Union européenne (UE) a fait état, le 29 août, de nombreuses irrégularités et d'un manque de transparence, et demandé la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote. Cette demande a été reprise et réitérée plusieurs fois au niveau d'acteurs étrangers, notamment de la part des gouvernements français et des Etats-Unis (mais aussi de représentants de l'UE et de l'ONU). A l'opposé, l'Union Africaine, qui est restée plusieurs jours sans prendre position, présidée actuellement par Idriss Déby, n'a pas appelé à une publication des résultats bureau par bureau de vote, demande que rejette par ailleurs de manière catégorique le clan Bongo, renvoyant toutes contestations vers la cours constitutionnelle, dont la présidente n'est autre que Marie-Madeleine Mbourantuso (qui a eu deux enfant avec Omar Bongo...)

L'armée étant de plus en plus divisée dans son soutien à Ali Bongo, ce dernier aurait fait appel à des mercenaires étrangers en soutien aux militaires gabonais qui lui sont restés fidèles. Les militants et médias gabonais accusent notamment des mercenaires tchadiens et burundais envoyés respectivement par Idriss Déby et le dictateur burundais Pierre Nkurunziza⁵. Certains parlent aussi de mercenaires rwandais et somaliens. Le dictateur Idriss Déby, lui-même faussement réélu en avril dernier, devrait par ailleurs prendre la tête d'une délégation de chefs d'Etat africains au Gabon début sep-

tembre afin de chercher une solution à la crise actuelle. Une initiative saluée par la France et l'Union européenne...

De son côté, Jean Ping disposerait aussi de différents soutiens au niveau de la sous-région qui ne sont pas plus des fervents démocrates que ceux d'Ali Bongo (mais qui n'ont pas envoyé, eux, des mercenaires tirés sur la population), notamment du côté de l'Equato-Guinéen Obiang Nguema (doyen des chefs d'Etats africains depuis la mort d'Omar Bongo, et « réélu » en avril dernier avec 93,7% des voix...) et du Congolais Sassou Nguesso⁶ (grand expert en coups de force électoraux, comme il l'a encore prouvé dans le sang à l'automne dernier).

La présence des mercenaires étrangers et cagoulés dans les villes gabonaises au côté des militaires gabonais serait l'une des raisons principale de la démission du chef d'Etat-major des armées Auguste Roger Bibaye Itandas. Cette démission de ce très proche d'Ali Bongo fait suite à d'autres démissions au sein du PDG et du gouvernement, notamment le patron du PDG en France, Dieudonné Tahiro Aperano, et celui au Etats-Unis, Ony Obame Nzé, ou encore celle du ministre de la Justice Séraphin Moundounga, autre très proche de Bongo fils. Le dictateur Idriss Déby, lui-même faussement réélu en avril dernier, devrait par ailleurs prendre la tête d'une délégation de chefs d'Etat africains au Gabon début septembre afin de chercher une solution à la crise actuelle. Une initiative saluée par la France et l'Union européenne...

En France, de nombreuses voix d'acteurs et de partis politiques (tant de gauche que de droite) ont aussi mis en doute les résultats officiels (avec par contre un silence re-

marqué de N. Sarkozy, lui qui avait été l'un des premiers présidents à féliciter Ali Bongo il y a 7 ans suite à son putsch électoral). Les autorités françaises, de par leur appel au calme et à la transparence des résultats, essaient d'adopter aujourd'hui une posture de soutien à la démocratie. Pourtant, elles n'ont fait que soutenir, depuis 50 ans et jusqu'à cette élection présidentielle, le clan Bongo. Ce soutien s'est fait notamment via la coopération militaire, qui se perpétue, mais aussi via des interventions directes du pouvoir français par rapport aux problèmes judiciaires du clan Bongo.

Certains acteurs politiques français, tels que J.L. Mélenchon, vont même jusqu'à demander une intervention des soldats français (sous mandat de l'ONU et au côté d'autres troupes africaines). Intervention française que réclame d'ailleurs, de manière à peine voilée, Jean Ping, alors que la France est de loin le pays le moins bien placé, du fait justement de son passif d'ingérence : les trois présidents-dictateurs qu'a connus jusqu'à alors le Gabon ont été placés puis soutenus par la France. Comme en écho, afin d'augmenter la pression sur le régime d'Ali Bongo, Paris a décidé d'envoyer le 7 septembre le deuxième régiment de parachutistes à Libreville, officiellement pour protéger les 15000 ressortissants français...

Alors que certains médias hexagonaux, pronostiquant qu'Ali Bongo n'arrivera pas à se maintenir au pouvoir, parlent déjà de la fin de la Françafrique, tout laisse pourtant croire que le Gabon est loin d'être débarrassé de l'ingérence de la France dans les affaires du pays. Le soutien de la France jusqu'au dernier moment au régime dictatorial d'Ali Bongo (notamment via sa coopération militaire et le fait que la France peut décider selon son désir du renforcement de la présence des militaires français sur le sol gabonais comme si « *la France y [était] chez elle* »⁷, comme l'a encore montré cet envoi récent de renforts) et les liens qu'a quasiment l'ensemble de la classe politique gabonaise - du PDG comme de l'opposition - avec des réseaux françafricains laissent au contraire craindre fortement la perpétuation de cette relation malsaine entre les dirigeants français et gabonais. Ce sera encore la population gabonaise qui la subira dans sa chair.

Thomas Bart

Coopération militaire et sécuritaire

Alors que la France possède depuis l'« indépendance » une base militaire, un nouvel accord a été signé en 2010, qui permet à l'ambassadeur français d'affirmer que « *La France y est chez elle* » tellement les avantages sont nombreux: « *les forces françaises stationnées ont la faculté de circuler sur le territoire de la République gabonaise, y compris dans sa mer territoriale et son espace aérien. La liberté de déplacement dans les eaux territoriales gabonaises comprend notamment l'arrêt et le mouillage en toutes circonstances* ». Aucune taxe ni loyer n'est par ailleurs demandé aux Forces Françaises au Gabon, à l'inverse de ce qu'il est de coutume dans la plupart des pays... L'accord consacre aussi une totale impunité des militaires français en poste au Gabon, même si ces

derniers entraînent la mort pendant leur activité (un vrai permis de tuer, donc...).

Le Gabon est l'un des deux pays d'Afrique subsaharienne ayant le plus de coopérants français, que l'on retrouve notamment au sein de la Garde Républicaine, mais aussi auprès du chef de la police nationale en tant que conseiller spécial.

Des formations très nombreuses sont aussi délivrées (4000 soldats gabonais formés en 2014), couplé à la formation de nombreux officiers au sein de Ecole d'état-major (à vocation régionale) de Libreville.

Présence aussi de la mission navale Cormybe, depuis 1990, qui a été conçue pour préserver les intérêts économiques français dans cette zone, notamment ceux liés à l'exploitation pétrolière.

5. Gabon : Démission du chef d'état-major des armées Auguste Roger Bibaye Itandas, *RTS.sn*, 06/09/2016.

6. Sassou N'guesso et Obiang N'guema demandent à Ali Bongo de quitter le pouvoir, *Radio Kankan*, 29/08/2016

7. Phrase de l'ambassadeur français au Gabon (voir encadré).

ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE

«LE JEU DES MULTINATIONALES»

Jacques Berthelot, économiste, spécialiste des politiques agricoles européenne et africaine, revient sur les implications de la politique commerciale de l'Union européenne, qui impose aux forceps des accords de libre-échange.

Rappel préalable

Depuis 1975 et jusqu'à présent, en vertu des accords de Lomé puis de Cotonou, les pays des zones Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) peuvent exporter sans droits de douane vers l'Union européenne (UE), tout en maintenant des taxes à l'importation pour les marchandises européennes. C'est pour mettre fin à ce traitement jugé préférentiel selon les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) que l'UE a lancé les négociations de plusieurs Accords de Partenariat Economique (APE) avec différentes régions africaines. Après 13 ans de négociations, l'APE entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest (15 pays de la Communauté Economique des États d'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, + la Mauritanie, voir la carte) a été conclu en février 2014. En fait de partenariat, il s'agit bien d'un accord de libre-échange, qui oblige l'Afrique de l'Ouest à supprimer ses droits de douane sur près de 80% de ses importations européennes, à l'horizon 2035.

Pour entrer en vigueur, l'APE Afrique de l'Ouest doit être signé par chaque pays de la région, or certains s'y opposent, tandis que d'autres voudraient accélérer le processus. L'UE cherche à forcer la signature, en menaçant de mettre fin à l'accès

privilegié des produits africains sur le marché européen à la date du 1er octobre 2016, si les APE ne sont pas signés. Or les enjeux de cette échéance ne sont pas les mêmes pour toute l'Afrique de l'Ouest. Pour faire simple : Si l'APE régional n'est pas signé, les pays qui sont dans la catégorie des PMA (pays moins avancés) pourraient toujours exporter à droits nuls vers l'Europe, grâce à l'initiative Tout sauf les Armes (TSA) : accès sans droits de douane pour toutes les marchandises, sauf les armes et les munitions. Mais les pays considérés comme « en développement » (PED), c'est-à-dire pour l'Afrique de l'Ouest la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria, seraient rattachés à un régime différent et devraient payer des droits de douane à partir du 1er octobre. Pour éviter cela, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont chacun négocié avec la Commission européenne un APE intérimaire, pour maintenir certaines préférences et surtout prévoir un calendrier et des dispositions en vue de la finalisation de l'APE régional (plusieurs pays africains ont déjà signé de tels APE intérimaires, notamment le Cameroun en Afrique centrale).

L'APE Afrique de l'Ouest, emblématique du passage en force de l'Union européenne, n'est toujours pas signé. Quelles sont les prochaines échéances ?

Ce qui est nouveau, c'est que le Parlement du Ghana a ratifié son APE intérimaire début août, et dans la foulée la Côte d'Ivoire a fait pareil. Cela leur permettra, dans le cas où l'APE régional n'est pas signé, de garder un accès au marché européen sans droits de douane. En revanche cela leur coûtera très cher pour leurs exportations vers les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, car en mettant en œuvre, seuls, un accord de ce type avec l'Europe, ils sortiront de fait de l'intégration régionale ouest-africaine.

L'UE a fixé arbitrairement la date butoir

du 1er octobre 2016, mais cette date n'a rien de contraignant par rapport à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Actuellement, il y a toujours le Nigeria et la Gambie qui refusent de signer l'APE, et la Mauritanie doit d'abord signer un accord de coopération avec la CEDEAO. A mon avis, l'UE peut attendre longtemps...

Il y a donc actuellement au moins deux États qui refusent de signer l'accord et beaucoup d'oppositions de la société civile. Pourquoi ces oppositions ? Quels seraient les principaux impacts de cet APE sur les économies de la région ?

Les impacts seront multiples. D'abord des impacts budgétaires. Comme les États seront obligés d'ouvrir leurs marchés à 76% en valeur de ce qu'ils importent de l'UE, sur

la base de ce qu'ils ont importé en 2015 de l'UE sans le Royaume-Uni, ils vont perdre énormément de recettes fiscales, de taxes à l'importation. J'ai refait tous les calculs, car les statistiques douanières des pays d'Afrique de l'Ouest ne sont pas suffisamment fiables. Il est plus judicieux de prendre la valeur des exportations sorties de l'UE, puis d'y ajouter les frais de transport et d'assurance jusqu'à l'arrivée en Afrique. Il y a ensuite 3 ajustements à faire : prendre en compte la diversion des échanges (les importations venant de l'UE seront plus nombreuses, au détriment des importations venant d'autres pays ouest-africains, ou d'autres pays qui seront encore taxées), évaluer la hausse des importations liée à la hausse de la population d'ici 2035 (fin de la période de libéralisation), ajuster en fonction du Brexit (les exportations du Royaume-Uni vers l'Afrique de l'Ouest représentent 10% du total des exportations européennes). Il faut aussi calculer la perte sur la TVA à l'importation. J'estime ainsi les pertes annuelles à 696 millions d'euros en 2020 et à 4,5 milliards d'euros en 2035. Les pertes cumulées s'élèveraient à 46,5 milliards d'euros en 2035. C'est donc le premier impact : une forte baisse des recettes fiscales à l'importation. Mais il y aura aussi le plafonnement des taxes à l'exportation : les pays africains n'auront pas le droit d'augmenter les taxes sur leurs produits exportés, sauf accord de l'UE.

Cela entraîne d'autres effets économiques : ces baisses de recettes douanières sont autant d'argent amputé du budget de l'État, donc on peut s'attendre à une baisse des dépenses publiques considérées comme non-prioritaires, par exemple les dépenses sociales et environnementales, les infrastructures, les dépenses d'investissement. Certes il est prévu un programme d'aide pour la transition vers les APE (le PAPED), théoriquement de 6,5 milliards d'euros sur 5 ans, mais ce n'est qu'un nouvel habillage d'aides préexistantes, dont celles du Fonds européen de développement (FED). Et la sortie du Royaume-Uni de l'UE entraînera une baisse de ces aides. Il n'est pas non plus évident que l'aide des autres pays euro-

péens se maintienne au même niveau, vu le contexte économique et les gouvernements de droite.

A long terme, la mise en œuvre de l'APE entraînera un appauvrissement global des pays ouest-africains, un manque de débouchés pour leurs productions puisque les produits européens abonderont, et donc probablement une augmentation du chômage, de l'émigration clandestine vers l'UE et du renforcement des mouvements du type Boko Haram.

Y-a-t-il des enjeux particuliers concernant l'agriculture ?

Un tiers des produits agricoles serait libéralisé, notamment deux produits essentiels : les céréales autres que le riz et la poudre de lait. Pour les céréales, cela signifie qu'il y aura des importations supplémentaires de blé mais aussi de maïs (pourtant un produit alimentaire de base dans tout le Golfe de Guinée), et que les céréales et tubercules produits localement se trouveront en concurrence avec ceux importés.

Si la majorité des produits agricoles est exclue de la libéralisation, l'impact sera-t-il si important pour l'agriculture ouest-africaine ?

Oui, car il y a quand même ces produits essentiels qui seront libéralisés. Si les deux tiers ne le seront pas, cela ne signifie pas qu'ils seront interdits d'importation mais qu'ils continueront à payer des droits de douane de 10%, 20% ou 35%. Or tous les produits agricoles exportés par l'UE font l'objet d'un dumping car ils bénéficient de subventions. L'UE prétend que ces subventions sont internes, et non à l'exportation, mais les produits qu'elle exporte reçoivent aussi des subventions internes. Les productions africaines locales ne peuvent donc pas faire le poids face à cette concurrence, qui va s'accroître avec l'APE.

Il y a aussi un effet indirect de l'APE, mais très important : les préférences tarifaires que l'Afrique de l'Ouest conserve en exportant sans droits de douane vers l'UE vont faire l'objet d'une érosion de plus en plus forte. Les produits exportés de l'Afrique vers l'UE ne seront plus forcément compétitifs étant donné que l'UE a signé des accords de libre-échange avec bien d'autres pays (dont 3 pays andins : Pérou, Colombie, Equateur, et 6 pays d'Amérique Centrale). Ces pays bénéficient désormais eux aussi de l'accès à droits nuls au marché européen

pour leurs exportations de cacao, d'ananas, de conserves de thon. Il y aura toujours des droits de douane sur leurs exportations de bananes, mais de plus en plus faibles. Or ce sont les quatre produits agricoles les plus

cours de négociation, avec les Philippines notamment, qui sont le 2^e exportateur mondial de bananes. Si l'accord avec le Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Venezuela) est finalisé, le Brésil compte bien exporter aussi des bananes. Les bananes ouest-africaines risquent donc d'être de moins en moins compétitives pour l'exportation vers l'Europe.

Intéressons-nous maintenant au processus de négociation de cet APE, qui a été très long et compliqué étant donné qu'il y a eu des résistances venant de plusieurs pays africains, à différents moments. On sait que l'UE a cherché à faire pression sur ces pays pour que les négociations avancent. Est-ce que la France a joué un rôle dans ces moments-là ?

La France a joué un rôle majeur, puisque dans le secteur agro-alimentaire on retrouve beaucoup de firmes françaises. C'est la Compagnie Fruitière, de Robert Fabre, basée à Marseille, qui exporte l'essentiel des bananes et des ananas de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Cameroun, avec sa propre flotte de cargos. Il exporte aussi des tomates cerises du Sénégal. Pour les céréales, le groupe Mimran, basé en Suisse mais dirigé par la famille française du même nom, a fait pression pour ramener à zéro le droit de douane sur le blé puisqu'il possède les Grands Moulins de Dakar et d'Abidjan et la Compagnie Sucrière du Sénégal. Le groupe Bolloré est aussi concerné



Manifestation contre les APE à Dakar en 2014.

exportés d'Afrique de l'Ouest, notamment par la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Donc quand l'UE explique que l'APE permettra aux pays africains de garder un accès privilégié au marché européen, cela n'est pas le cas ?

Non, pas du tout. L'avantage des pays africains risque de disparaître. Outre cette érosion des préférences due aux pays d'Amérique latine, si le traité de libre-échange avec les États-Unis (TAFTA) est signé, d'autres produits agricoles pourraient être importés des États-Unis vers l'UE sans droits de douane. Le chocolat par exemple, idem pour le thon. Il y a d'autres accords en

Glossaire

AGOA : African Growth and Opportunity Act : loi des États-Unis adoptée en 2000 pour faciliter l'accès au marché américain pour les produits africains

APE : Accord de partenariat économique

PAPED : Programme APE pour le Développement, pour l'Afrique de l'Ouest

PMA : Pays Moins Avancés : catégorie créée par l'ONU pour regrouper les pays les plus pauvres, auxquels une attention particulière doit être accordée (48 pays en 2016, la plupart africains)

TEC : Tarif Extérieur Commun : Droit de douane commun entre les différents pays de la CEDEAO, afin d'harmoniser les politiques commerciales, en vue de l'intégration économique régionale

TSA : Tout sauf les Armes : Initiative de l'UE lancée en 2001, qui accorde le libre accès au marché européen pour tous les produits des pays PMA, sauf les armes et munitions.

Les communautés régionales économiques :

CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

SADC : Southern Africa Development Community – Communauté de développement de l'Afrique australe (dont Afrique du Sud, Angola, Namibie)

CAE : Communauté d'Afrique de l'Est (dont Kenya, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Ouganda)

CEEAC : Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (dont Cameroun, Gabon)

puisqu'il contrôle la plupart des ports du golfe de Guinée et est impliqué dans l'exportation du cacao.

Toutes ces firmes ont intérêt à ce que l'APE entre en vigueur, pour pouvoir continuer leurs exportations de l'Afrique vers l'UE sans droits de douane, comme c'est le cas actuellement.

Est-ce que l'on sait si la diplomatie française a soutenu ces intérêts privés lors des négociations ?

En juillet, nous sommes trois représentants d'associations de solidarité internationale à avoir rencontré les trois hautes fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères et de l'Économie chargées du dossier de l'APE Afrique de l'Ouest. Nous avons été étonnés par leur consensus fort sur l'intérêt de l'APE alors même qu'elles n'accordent aucune crédibilité aux études d'impact, en particulier celles que la Direction Générale Commerce de la Commission européenne a refusé de diffuser alors qu'elle les avait financées, car leurs conclusions étaient défavorables à l'APE. Les trois hautes fonctionnaires ont également repoussé l'intérêt des alternatives à l'APE : demander une dérogation à l'OMC comme les États-Unis l'ont obtenu pour l'AGO1, réduire le taux d'ouverture de l'APE compte tenu de la part représentée par les importations des pays moins avancés (PMA), ou à l'inverse accorder un statut particulier pour les trois pays en développement de la zone (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria). On a eu l'impression que leur consensus était uniquement fondé sur des options politiques venues d'en haut, sans tenir aucun compte des chiffres, ce qui

Études d'impacts... positifs

Le meilleur moyen de s'assurer de la signature d'accords aussi controversés que les APE, c'est d'en dissimuler les impacts réels. Ainsi la Commission européenne, qui a commandé et financé plusieurs études d'impact, a choisi de ne pas publier celles dont les conclusions lui semblaient trop défavorables. Les rapports ITAQA d'avril 2008 et avril 2012, de l'Université d'Ibadan (Nigéria) d'avril 2014 et de l'IFPRI de janvier 2016 relatifs à l'Afrique de l'Ouest n'ont ainsi jamais été publiés par l'UE. Leurs résultats, qui mettaient en lumière un certain nombre d'impacts négatifs de l'APE sur l'économie ouest-africaine, ont pu être connus malgré tout grâce à des fuites partielles ou totales.

Résistances à l'APE Afrique de l'Ouest

Alors que la pression pour la signature des APE s'intensifie, les résistances citoyennes en Afrique et en France se relancent timidement. Au Sénégal, déjà très mobilisé contre l'APE en 2007, une coalition nationale « Non aux APE » a été relancée et exige le retrait du pays de l'APE. Plus largement, à l'échelle de toute la sous-région, des associations se mobilisent contre l'APE, en particulier le ROPPA (réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest) et le CACID (Centre africain pour le commerce, l'intégration et le développement). Mais ces mouvements n'ont hélas plus autant d'ampleur et d'impact que lors des précédentes mobilisations en 2007, car la majorité des États fait désormais bloc en faveur des APE, niant les revendications de leurs citoyens et ayant cédé aux pressions européennes. Récemment, en avril puis en juin, des militants sénégalais ont été arrêtés alors qu'ils manifestaient en marge du sommet de la CEDEAO. En France, les associations et mouvements altermondialistes peinent à se mobiliser sur la question, alors même que les enjeux du libre-échange sont bien connus et que le TAFTA a lui entraîné une

levée de boucliers. Des analyses ou déclarations ont été publiées par plusieurs associations de solidarité internationale (AITEC, SOL) mais la mobilisation ne s'étend guère au grand public. Un collectif d'associations rennaises s'est saisi de la question, en interpellant les élus européens et français et la Commission européenne, et tente d'essaimer la mobilisation ailleurs en France. Une pétition nationale a été lancée par Peuples solidaires¹ pour demander aux eurodéputés de ne pas ratifier l'APE s'il leur est soumis. En réalité, organiser une résistance n'est pas aisé, que ce soit en Afrique ou en France, car il n'est question que de choisir entre la peste et le choléra : un APE régional qui appauvrirait toute la région, ou, s'il n'est pas signé, l'entrée en vigueur d'accords intérimaires qui mettraient à mal l'intégration régionale et les échanges entre pays ouest-africains. Les réelles alternatives à l'APE, qui pourraient être défendues par la société civile, sont encore méconnues car elles n'ont jamais été à l'ordre du jour des négociations et sont aujourd'hui étudiées uniquement par de trop rares économistes.

1. <http://appels-urgents.peuples-solidaires.org/appel-urgent/ue-ape>

nous a laissé une piètre idée de leur rôle constructif dans le processus de décision.

Si cet APE n'est pas signé (ce qui semble probable si le Nigéria ne signe pas), quelles seront les conséquences ? Est-ce que les APE intérimaires déjà signés entreront en vigueur ?

La première chose, c'est que ce sera une énorme gifle pour l'UE. Si les APE intérimaires sont mis en œuvre, l'UE se décrédibilise complètement sur le plan politique, puisque le premier objectif de l'APE était de promouvoir l'intégration régionale. Cela détruit 43 ans d'efforts depuis la création de la CEDEAO à Lomé en 1973. Depuis, péniblement il y a eu quelques progrès vers l'intégration régionale, même si on est encore loin du compte. Cela pose beaucoup de questions. Si la Côte d'Ivoire et le Ghana sortent de la CEDEAO, cela signifie que toutes les politiques communes tombent. On peut imaginer que ces politiques pourraient être maintenues entre les 13 autres États de la CEDEAO, mais cela serait très difficile. Le Tarif Extérieur Commun² va nécessairement tomber puisque les autres pays ouest-africains devront taxer toutes les marchandises en provenance de Côte d'Ivoire et du Ghana pour ne pas importer les produits qu'ils importeront de l'UE sans droits de douane. La Côte d'Ivoire est le premier ex-

porteur de produits agricoles vers le reste de l'Afrique de l'Ouest et devra donc payer des droits de douane importants pour poursuivre ces exportations. Lorsque j'ai soulevé ces problèmes aux hautes fonctionnaires français rencontrés en juillet, elles ont répondu que l'UE n'a pas à intervenir, à partir du moment où la Côte d'Ivoire et le Ghana souhaitent signer ces accords intérimaires.

Les autres pays d'Afrique de l'Ouest resteront dans le programme « Tout sauf les armes » et pourront donc continuer à exporter vers l'Europe ?

Oui c'est bien cela, sauf le Nigéria qui n'est pas un pays moins avancé (PMA). Mais il n'exporte quasiment pas de produits agricoles (un peu de pâte de cacao, mais pas de thon, ni de bananes), il exporte surtout du pétrole, à droits nuls.

C'est surtout sur le plan politique que les conséquences seront très graves. Cela risque de créer un chaos important.

Des accords du même type sont en négociation dans d'autres régions d'Afrique. Est-on face aux mêmes enjeux et aux mêmes risques ?

En Afrique de l'Est, la Tanzanie et l'Ouganda ont annoncé qu'ils ne voulaient plus signer l'APE entre l'UE et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), car il empêcherait leur industrialisation et leur développement,

ACCORD BANANIER

et en raison du Brexit. C'est un revers important pour l'UE car la Tanzanie est à la fois le pays le plus peuplé d'Afrique de l'Est et le pays le plus démocratique (tous les autres sont des dictatures). Une réunion était prévue en août pour essayer de faire pression sur la Tanzanie. Au sud-est du continent, un APE a été signé avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).¹

Par ailleurs, un accord de libre-échange tripartite est préparé entre le Comesa (le marché commun des États d'Afrique australe et de l'Est), la CAE et la SADC. Cela créerait une zone de libre-échange de l'Égypte à l'Afrique du Sud, regroupant 26 pays. C'est complètement absurde, car aucune de ces trois régions économiques n'a encore achevé son intégration régionale. S'il entrerait en vigueur, ce serait la mort de l'agriculture est-africaine car l'Afrique de l'Est a des droits de douane généralement bien supérieurs à ceux des deux autres régions. Plus grave, dans le contexte de l'APE, cela signifie que les produits européens entrés sans droits de douane dans la SADC (en vertu de l'APE déjà signé), pourront ensuite circuler sans droits de douane dans le reste de la zone de l'accord tripartite, même si les autres régions ont rejeté l'APE, du moins dans la mesure où leurs législations sur les règles d'origine sont assez souples.

Tous ces accords de libre-échange font finalement le jeu des multinationales, qui cherchent à pouvoir vendre leurs produits sans aucune taxe sur tout le continent.

Propos recueillis par Marie Bazin

1. Note de la rédaction : un APE est également en cours de négociation avec la région d'Afrique centrale, dont fait partie le Cameroun, qui a d'ores et déjà signé un APE intérimaire.

Au Cameroun, le Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM) est désormais dirigé par un Français. Suite au décès début août de son président, le Camerounais André Fotso, l'organisation patronale a confié les rênes de la boutique à celui qui était alors son premier Vice-président, pour qu'il assure l'intérim jusqu'en 2019. Un peu comme si notre MEDEF était dirigé par un des cadres nord-américains de Monsanto, au moment même où le débat fait rage autour des traités transatlantiques de libre-échange que l'Union européenne s'apprête à signer avec le Canada (CETA) et négocie avec les États-Unis (TAFTA). Car au Cameroun, la bataille contre le libre-échange concerne les APE. Et au Cameroun, il est de notoriété publique que les grands gagnants des APE seront les producteurs de banane. Le hic, c'est que la banane du Cameroun est avant tout une banane française : deux entreprises se partagent la filière, une société publique camerounaise objet de toutes les convoitises, et « les Plantations du Haut Penja » (PHP), filiale du groupe marseillais La Compagnie Fruitière. Armel François, qui est passé cet été du rang de n°2 à celui de n°1 par intérim du Medef camerounais, est le Directeur général de la PHP depuis une quinzaine d'années. Son groupe contrôle 6000 ha de terres parmi les plus fertiles du pays, principalement dans les vallées du Moungo, auxquelles s'ajoutent désormais environ 2000 ha de concessions récemment obtenues aux alentours d'Edéa, au cœur de la forêt Bassa.

La PHP exporte certes du « poivre de Penja » (une appellation désormais reconnue et protégée) et se diversifie en plantant des cacaoyers, mais son cœur de métier,

c'est la banane : une banane d'exportation bien sûr, qui requiert des plantations industrielles qui n'ont rien à voir avec les vergers paysans où se cultive la banane plantain. Une banane industrielle, donc, mais « équitable » : depuis 2013, la PHP se targue d'avoir obtenu la labellisation Max Havelaar qui, les consommateurs bienveillants l'ignorent, n'a rien d'incompatible avec une structure agro-industrielle où triment plus de 5000 salariés. La labellisation « équitable » de leur employeur leur permet de toucher une petite prime Fairtrade : c'est mieux que rien, mais on est bien loin de l'image du petit producteur qui s'émancipe des règles brutales du commerce mondial grâce à l'alliance de quelques « consom'acteurs » auto-proclamés. En attendant, le groupe PHP et sa maison-mère marseillaise empochent une autre partie de la prime, et comptent sur l'Union européenne, qui alloue généreusement 5 millions d'euros par an de subventions à ces entreprises bananières du Cameroun pour les aider à faire face à la concurrence latino-américaine, pour continuer à leur garantir un accès privilégié à son marché. Les APE, qui vont ouvrir davantage le marché africain aux produits européens et ruiner un peu plus les petits producteurs et les entreprises locales, sont la clé de ce privilège. Et le patronat camerounais, désormais dirigé par le patron français de la banane, va continuer de plus belle à fouler aux pieds la mémoire de ceux qui se sont battus en vain pendant quinze ans, face à l'armée française, pour l'indépendance de ce pays.

Alice Primo

Chronologie des APE

1975 : Accords de Lomé
2000 : Accord de Cotonou

Première phase de négociations

2003 : Début des négociations des APE avec les pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP)
2007 : Signature de l'APE UE/Caraïbes
Fin 2007 : Première date butoir fixée par l'UE pour la signature des APE, fortes mobilisations contre les accords en Afrique de l'Ouest

Face aux résistances, l'UE change de stratégie et pousse à la signature d'APE intérimaires ou sous-régionaux

2008 : Signature de l'APE intérimaire avec la

Côte d'Ivoire (pas entré en vigueur) et négociations avec le Ghana

Janvier 2009 : Signature de l'APE intérimaire avec le Cameroun (entré en vigueur en août 2014)

2009 : Signature de l'APE avec la région Afrique orientale et du Sud (Maurice, Seychelles, Zimbabwe, Madagascar)

A partir de 2010, l'UE fait pression avec de nouvelles dates butoir successives et avec un chantage à l'aide au développement (le PAPED)

Février 2014 : Fin des négociations de l'APE Afrique de l'Ouest (ratification en cours)

Juillet 2014 : Fin des négociations de l'APE

Afrique du sud et australe (signature en juin 2016)

Octobre 2014 : Fin des négociations de l'APE Afrique de l'Est (Tanzanie s'est retirée en août 2016)

Été 2016 : Les Parlements de Côte d'Ivoire et du Ghana approuvent les APE intérimaires

1er octobre 2016 : Date butoir fixée par l'UE pour la signature de l'APE

2015-2016 : Ouverture des négociations pour des accords de libre-échange avec Maroc, Tunisie, Égypte, Jordanie.

MALI

A FALÉA « LES COMPAGNIES MINIÈRES VIENNENT À L'INSU DES POPULATIONS »

Le 8 juin 2016, Mallé Camara, maire de la commune de Faléa au Mali et Many Camara, sociologue, de passage en France, sont venus faire le point sur leur combat contre la « colonisation minière »¹ de leur commune lors d'une rencontre organisée par Survie 49 à Angers. Compte-rendu.



La commune de Faléa, frontalière du Sénégal et de la Guinée, est située au sud-ouest du Mali dans la région de Kayes.

Faléa regroupe 17000 habitants répartis en 21 villages et hameaux. Les activités principales sont l'agriculture, l'élevage et l'exploitation artisanale de l'or. C'est une commune sans électricité, manquant cruellement de services de santé, coupée du reste du pays par la rivière pendant la saison des pluies.

Mais comme le précise Many Camara, à Faléa « c'est la population qui est enclavée ». En effet, la commune regorge de ressources minières qui attirent depuis des décennies de nombreuses compagnies minières étrangères qui explorent son sous-sol : bauxite, or, uranium, argent, cuivre. Les différents permis (prospection, exploration, recherche, exploitation) recouvrent presque la totalité du territoire de la commune, laissant de moins en moins de place aux activités agricoles.

En 2007 la société canadienne Rockgate a obtenu de l'État malien un permis d'exploration de l'uranium sur le tiers de la commune de Faléa. La réalisation des forages était sous-traitée à la société française Foraco, basée à Marseille, et c'est apparemment Areva qui devait exploiter la future mine d'uranium, comme l'a déclaré l'ambassadeur de France au Mali en poste en 2011.

En 2010, face aux pratiques brutales de Rockgate et de Foraco et au risque de création d'une mine d'uranium, la population et les élus se sont mobilisés au sein de l'asso-

ciation des ressortissants et amis de la commune de Faléa (ARACF). Aujourd'hui ce projet de mine n'est plus à l'ordre du jour. L'ARACF a conscience que la chute des cours d'uranium et les déboires d'Areva (cf. *Billets* n°241, décembre 2014) en sont la principale cause. Mais cette mobilisation a été la première étape d'une lutte plus large qui continue à se mener contre la colonisation minière de Faléa et du Mali en général.

« Anti-développement »

L'activité des compagnies minières se fait souvent dans des conditions brutales, sans aucune considération pour les activités économiques, la culture locale, la santé et la sécurité des riverains, ni pour l'environnement. Elles ne produisent pas d'infrastructures publiques supplémentaires, raison souvent invoquée par l'État malien pour leur accorder des permis, mais construisent leurs propres pistes d'atterrissage.

Elles ne sont pas soumises à l'impôt lorsqu'elles exercent des activités de prospection, alors même qu'elles occupent l'espace, le privatisent, utilisent – et polluent – les ressources locales (eau, air, sol). Lorsqu'elles exploitent des ressources, elles ne paient des impôts que sur la base des quantités qu'elles déclarent extraire, mais il n'y a aucun contrôle.

À Faléa, des pistes d'avion ou des forages ont été réalisés à quelques mètres de maisons ou d'écoles, sans clôtures ni protections. Les compagnies s'installent sur des sites sacrés ou des cimetières. Rockgate a détruit des champs prêts à être récoltés, faisant perdre aux paysans le fruit de leur travail sans le moindre dédommagement, selon les représentants de l'ARACF. Ces cultivateurs ont dû trouver des terres ailleurs, certains ont abandonné l'agriculture et se sont tournés le plus souvent vers l'orpaillage traditionnel. Enfin, tout ces bouleversements supplémentaires mettent en danger les équilibres biologiques du territoire alors même que la région est l'une des dernière

au Mali à être particulièrement riche en biodiversité. Elle a d'ailleurs été reconnue « aire protégée » en 2010 dans le cadre d'un programme Mali-Programme des Nations Unies pour le Développement d'extension et de renforcement du système d'aires protégées au Mali, visant à atténuer l'impact des activités humaines sur l'environnement.

La collectivité ne peut pas grand chose contre ces pratiques des compagnies minières qui ne sont soumises à aucune contrainte sociale ou environnementale lors de la phase d'exploration. L'ARACF a tout de même mis en place des actions de surveillance pour recenser les abus : acquisition de compteurs Geiger pour mesurer la radioactivité ; création d'une brigade communautaire pour la surveillance et la protection de l'environnement, composée de jeunes habitants chargés de surveiller les activités des compagnies et de faire le lien avec la mairie. Un gros travail d'information et de sensibilisation a également été fait grâce à la création d'une radio locale qui émet sur 50 km². Des émissions ont été diffusées pour sensibiliser aux dangers du nucléaires, avec ses conséquences tant sociales que sanitaires et environnementales, notamment en s'appuyant sur l'expérience du Niger.

Désormais à Faléa, pour l'uranium comme pour tous les autres minerais, les compagnies minières ne peuvent plus cacher la nature de leurs pratiques et leurs conséquences à la population. C'est déjà une première victoire selon Mallé Camara et Many Camara. Mais une autre bataille était – et reste – à mener contre les compagnies minières et le système qui leur permet d'accéder en toute opacité au sous-sol de Faléa.

Minières toutes-puissantes

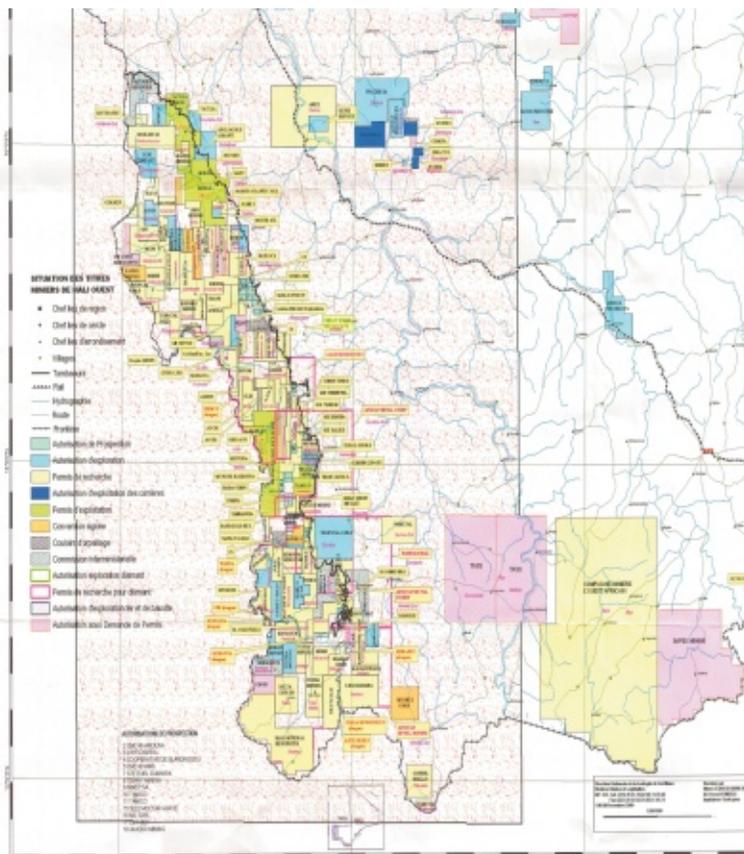
Lorsqu'une compagnie minière débarque à Faléa, les élus de la commune ne sont même pas tenus au courant. Les titres miniers d'exploration et/ou d'exploitation sont (normalement) accordés aux compagnies par le gouvernement malien pour des

1. Voir « Faléa ou la colonisation minière au Mali », mai 2012, sur survie.org

durées variables avec conditions de renouvellement. En ce qui concerne les autorisations d'exploration par exemple, elles sont d'une durée de 3 ans, renouvelables 2 fois, avec une diminution de moitié de la superficie explorable à chaque demande de renouvellement. Les attributions se font souvent dans des conditions entachées de corruption et il est peu probable que les conditions des titres accordés soient respectées ; du moins personne ne les contrôle.

Les sociétés minières sont de fait toutes-puissantes et profitent de la faiblesse et des dysfonctionnements de l'État malien. Dans les années 1990, la réforme du code minier – sous l'impulsion de la Banque Mondiale – a dépossédé l'État des instruments juridiques qui lui permettaient de maîtriser les activités minières sur son territoire.

Par ailleurs, dans le cadre du processus de décentralisation, des compétences ont été transférées de l'État et ses antennes administratives locales vers les collectivités locales. Mais, regrette Mallé Camara, « l'État a transféré les problèmes et a [gardé] les ressources ». Au final les collectivités n'ont pas les moyens de mettre en œuvre leurs politiques et les administrations locales se sentent dépossédées de leurs prérogatives. Cela entraîne jeux de pouvoir, problèmes de communication entre institutions et éparpillement des moyens financiers. Les différentes institutions ne sont pas coordonnées et sont très facilement corruptibles face à des compagnies aux moyens financiers immenses. Pour obtenir des autorisations, les entreprises utilisent en toute opacité leurs fonds dédiés au développement local dans le cadre de leurs politiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), de véritables « caisses noires » pour corrompre selon Many Camara. Elles créent des conflits, brèches dans lesquelles elles se glissent pour exploiter les ressources sans contraintes. Les autorités traditionnelles et même de simples habitants reçoivent également de l'argent en échange de leur silence vis-à-vis des autorités locales. Mallé Camara a par exemple été confronté à un cas où un chef de village a autorisé une société à explorer le sous-sol sur son territoire tradition-



Carte officielle des titres miniers en 2009 de l'Ouest du Mali. L'ensemble du territoire est recouvert.

nel, situé à cheval entre deux villages administratifs. Lorsque les deux maires l'ont découvert, un conflit a éclaté entre eux pour récupérer les bénéfices financiers de cette installation, la compagnie pouvant pendant ce temps exercer son activité en toute impunité. Pour éviter ces situations, une autre équipe communautaire a été mise en place à Faléa pour repérer les conflits et les rapporter à la Mairie.

Mobilisations

L'ARACF a découvert ces mécanismes au fur et à mesure de sa mobilisation. Elle en a informé la population et des formations ont été organisées pour les élus. Ils ont ainsi pu découvrir le peu de moyens que leur offre la loi malienne pour lutter contre le pillage de leur sous-sol : pas de recours, pas de cadastre, aucun outils pour préserver certains espaces de l'exploitation minière. Le premier frein pour eux est de n'avoir aucune information sur les compagnies présentes ou à venir sur le territoire, ni sur les modalités des permis qui leur sont accordés.

Avoir accès à ces informations pour briser l'opacité dont bénéficient les compagnies minières est aujourd'hui la stratégie prioritaire de l'ARACF. Un projet de la coopération allemande d'appui au Mali sur la transparence des activités minières a été mis en place. Il comporte un volet de publication en ligne des titres miniers. Un écran de fumée pour l'ARACF, qui souhaite tout de même s'appuyer dessus : via son opérateur technique et scientifique Action Solidarité

Faléa 21, elle a demandé des financements pour faire un état des lieux des titres miniers existant sur la commune de Faléa et organiser une table ronde sur le sujet au ministère des Mines. L'association a par exemple découvert qu'un titre de prospection concernant Faléa porte à lui seul sur 950 km², alors que la commune ne fait que 400 km².

Enfin, même si elle en attend peu, l'ARACF souhaite prendre part aux débats sur le projet de nouveau code foncier au Mali, notamment pour y faire reconnaître le droit coutumier. Elle porte également la revendication que les fonds des compagnies soi-disant dédiés au développement local soient directement reversés dans les budgets des collectivités locales.

«Relier les luttes ici et là-bas»

Mallé Camara et Many Camara ont insisté sur le fait que l'avenir de Faléa doit reposer sur les ressortissants de Faléa. D'ailleurs, en parallèle de la lutte menée contre la colonisation minière l'ARACF met en œuvre d'autres projets pour l'économie locale, alternatifs à l'extraction minière : mise en place d'un bac automoteur traversier sur le fleuve pour désenclaver la région pendant la période des pluies, projet de création d'une filière bambou (production, transformation, commercialisation) en partenariat avec la coopération chinoise, étude pour rendre l'eau des sources et nappes phréatiques potable afin de la conditionner et la commercialiser, etc.

La force de la résistance menée à Faléa réside dans le fait qu'elle repose sur la population locale, tout en faisant des liens avec d'autres luttes extérieures. Des alliances ont été créées au Mali, notamment avec les collectivités voisines, mais aussi en Europe et ailleurs, avec des associations de solidarité internationale, des mouvements anti-nucléaires, des médias spécialisés, etc., à l'image de l'organisation du forum Uranium Santé Environnement à Bamako en 2012 qui a permis de mobiliser un réseau international d'acteurs antinucléaires ou militants.

Mallé Camara a conclu la rencontre en appelant à ce que ces relations, fructueuses, continuent.

Pauline Tétillon

Plus d'informations : <http://falea.eu/>

LIBYE

TROIS MORTS QUI FONT TACHE

L'engagement de militaires français en Libye est un secret de polichinelle. Les hommes de main du Commandement des Opérations Spéciales (COS) sillonnent depuis des années le désert du sud du pays, pour des missions et des résultats que le gouvernement ne daigne pas communiquer à l'ensemble des citoyens. On sait désormais, notamment grâce au quotidien *Le Monde* (24/02), que ces mêmes forces spéciales œuvrent désormais dans le nord du pays. Cette présence semi-officielle, que le ministère français de la Défense cherche désespérément à occulter, se double d'une autre totalement clandestine, celle des barbouzes du Service Action, le bras armé de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE, un des services secrets français). Le 20 juillet, l'existence de cette dernière a dû être pleinement assumée par l'exécutif, et pour cause : trois agents du Service sont morts dans le crash d'un hélicoptère. Selon l'agence de presse Associated Press, l'hélicoptère aurait été

battu par la Chambre des opérations pour la libération d'Ajdabya, un groupe armé lié à la Brigade de défense de Benghazi (*lemonde.fr*, 21/07). Mais pour la France, il s'agit seulement d'un accident d'hélicoptère...

C'est que celle-ci se retrouve dans une position délicate : officiellement, elle soutient le gouvernement d'union nationale libyen, mis en place sous le patronage de l'ONU et dirigé par Fayez el-Sarraj, qui s'est installé à Tripoli fin mars 2016. Ce gouvernement est en conflit avec le Parlement de Tobrouk, ce qui bloque le retour à un gouvernement unique en Libye¹. Or, auprès de qui étaient engagés les hommes du Service Action ? Auprès des forces du Parlement de Tobrouk, dirigé par le controversé général Khalifa Haftar et soutenu par l'Égypte² ? Ou comment mettre en lumière le double discours de la France, qui annonce d'un côté soutenir la solution politique mise en place sous l'égide de l'ONU, et de l'autre main-

tient sa coopération militaire avec la faction qui empêche la pleine installation du gouvernement issu de cette solution politique. Devant tant de duplicité, le gouvernement d'union nationale libyen n'a pas manqué de demander des comptes aux autorités françaises (*lefigaro.fr*, 26/07). Pour se justifier auprès de leur opinion publique nationale, celles-ci ont invoqué les nécessités de la « lutte contre le terrorisme », élément de langage censé justifier tous les coups tordus.

Yanis Thomas

Analyse tardive

« Nous aurions dû nous en tenir à la résolution des Nations unies. Mais nous sommes allés bien au-delà. Ce fut une erreur d'analyse », a expliqué le 13 juillet l'ancien Premier ministre François Fillon au sujet de la guerre que la France et l'Otan ont mené contre le dictateur libyen Mouammar Kadhafi. Même si l'« erreur

d'analyse » a bon dos en matière de violation délibérée du droit international, c'est néanmoins « la toute première fois qu'un responsable français de ce niveau admet aussi clairement que l'ancien premier ministre britannique, David Cameron, et l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, ont détourné la résolution 1970 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en

février 2011 », comme le remarque *Le Monde Afrique* (21/07). Ne reste plus qu'à faire la liste de toutes les autres résolutions des Nations Unies que la France a interprétées de manière un peu trop élastique pour couvrir ses opérations extérieures, depuis le Rwanda en 1994 au Mali en 2013, en passant par la Côte d'Ivoire en 2011...

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *Billets d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *Billets d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil

OUI, je souhaite recevoir *Billets d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €